



HAL
open science

Hirschman, Montesquieu et les philosophes écossais

Alexandra Hyard

► **To cite this version:**

Alexandra Hyard. Hirschman, Montesquieu et les philosophes écossais. *Astérior*, 2019, 20, <10.4000/asterion.3859>. <hal-04215741>

HAL Id: hal-04215741

<https://hal.science/hal-04215741v1>

Submitted on 9 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License



Astérior

Philosophie, histoire des idées, pensée politique

20 | 2019

Les dissonances du doux commerce

Hirschman, Montesquieu et les philosophes écossais

Hirschman, Montesquieu and the Scottish philosophers

Alexandra Hyard



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/asterion/3859>

ISSN : 1762-6110

Éditeur

ENS Éditions

Ce document vous est offert par Université de Lille



Référence électronique

Alexandra Hyard, « Hirschman, Montesquieu et les philosophes écossais », *Astérior* [En ligne], 20 | 2019, mis en ligne le 09 juillet 2019, consulté le 09 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/asterion/3859> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/asterion.3859>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Hirschman, Montesquieu et les philosophes écossais

Hirschman, Montesquieu and the Scottish philosophers

Alexandra Hyard

L'auteur remercie Eva Debray, Arnault Skornicki ainsi que les deux rapporteurs pour leurs remarques judicieuses et leurs commentaires avisés. Il demeure néanmoins seul responsable des erreurs éventuelles contenues dans le texte.

- 1 Que les philosophes de l'Écosse des Lumières soient des lecteurs de Montesquieu, l'idée est connue¹. Elle est réaffirmée par Albert O. Hirschman, dans son célèbre livre intitulé *Les passions et les intérêts* (1977), qui note l'influence du thème du « doux commerce » sur ces penseurs. Il est vrai que les philosophes des « Lumières écossaises »² témoignent un grand intérêt pour le commerce et ses effets civilisateurs, lesquels contribuent selon eux à l'avancement de la société humaine.
- 2 Plus qu'une influence, le thème du « doux commerce » donne lieu, selon Hirschman, à des interprétations et à des recommandations politiques diverses parmi les philosophes écossais. Sans minimiser les réserves émises par James Steuart (1712-1780) et John Millar (1735-1801) sur les bienfaits du commerce, Hirschman tend néanmoins à présenter ces auteurs comme des partisans « optimistes » de la thèse selon laquelle l'expansion économique contribuerait au progrès politique. Inversement, sans également nier le fait qu'Adam Smith (1723-1790) et Adam Ferguson (1723-1816) partagent un certain nombre d'idées avec Montesquieu, Hirschman insiste toutefois sur la méfiance de ces penseurs envers les bienfaits politiques du commerce. Cette méfiance aurait ainsi engendré des « versions dissonantes » de la thèse « optimiste » soutenue par « l'école de Montesquieu ».
- 3 C'est le découpage binaire au sein des philosophes des Lumières écossaises opéré par Hirschman que le présent papier se propose de discuter. Certes, tous ces philosophes, parce qu'ils appartiennent à un mouvement intellectuel relativement long allant de lord Kames (1696-1782) à Millar, ne partagent pas des vues exactement identiques concernant les liens entre économie et politique. Cependant, tous font preuve d'un

optimisme modéré envers les effets politiques du commerce. Même si les penseurs écossais reprennent l'idée selon laquelle le commerce est vecteur de bienfaits économiques et politiques, ils ne demeurent pas moins conscients des limites de ces bienfaits.

- 4 Après avoir résumé la thèse de Montesquieu sur le « doux commerce », nous montrerons que la réception ambivalente de cette thèse par les *literari* écossais réside dans les tensions internes au discours sur le commerce envisagé, à la fois, comme source de civilisation mais aussi de corruption et de rivalités entre les nations.

Montesquieu et l'idée du « doux commerce »

- 5 Comme le remarque Hirschman, l'association des termes « doux » et « commerce » est curieuse. Elle s'explique, suppose-t-il, par l'acception non économique du terme « commerce »³. Jusqu'au dernier quart du XVII^e siècle, ce terme qualifie l'ensemble des relations entretenues par les individus. Ce n'est qu'à partir de 1675, date de la parution du manuel de Jacques Savary, intitulé *Le parfait négociant*, que le commerce se rapporte à une activité économique et que la douceur devient l'un de ses effets :

[C]'est cet échange continuel de toutes les commoditez de la vie qui fait le Commerce, & c'est ce Commerce aussi qui fait toute la douceur de la vie : puisque par son moyen il y a par tout abondance de toutes choses.⁴

- 6 C'est Montesquieu qui contribue, selon Hirschman, « à accréditer la doctrine du doux commerce »⁵. Peut-on cependant réellement parler de « doctrine » ?⁶ Comme le souligne lui-même Hirschman, la pensée de Montesquieu à ce sujet est imprécise et ne se résume pas à un ensemble cohérent de principes. Au chapitre I^{er} du livre XX de *L'esprit des lois* (1748), on peut lire :

Le commerce guérit des préjugés destructeurs : et c'est presque une règle générale que, partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce ; et que, partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces. [...] Le commerce a fait que la connaissance des mœurs de toutes les nations a pénétré partout : on les a comparées entre elles, et il en a résulté de grands biens. [...] il polit et adoucit les mœurs barbares comme nous le voyons tous les jours.⁷

- 7 Ce passage met en avant le double effet du commerce sur les préjugés et sur les « mœurs », qui désignent pour Montesquieu les usages relatifs à la conduite intérieure que « les lois n'ont point établis, ou n'ont pas pu, ou n'ont pas voulu établir »⁸. En faisant davantage circuler les hommes et en permettant aux nations de mieux se connaître, le commerce tend à dissiper les préjugés et les mœurs « barbares », c'est-à-dire les mœurs *étrangères* à la civilisation européenne⁹.
- 8 Plus précisément, pour reprendre les termes de Montesquieu, l'effet du commerce consiste, à la fois, à polir et à adoucir les mœurs. Bien que le sens de ces verbes soit proche, ces derniers ne sont néanmoins pas exactement substituables. En effet, le verbe « polir » renvoie à l'éducation et à l'élégance des manières, tandis que le verbe « adoucir » fait davantage référence à l'apaisement et à la pacification des rapports sociaux. Le thème de la conciliation des nations par le commerce est réaffirmé au chapitre II du livre XX :

L'effet naturel du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes : si l'une a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre ; et toutes les unions sont fondées sur les besoins mutuels.¹⁰

- 9 La pacification des relations internationales par le développement des échanges commerciaux constitue, selon Montesquieu, un effet important de l'esprit de commerce par rapport à l'esprit de conquête¹¹, lequel n'a néanmoins pas disparu à l'époque moderne¹². En fonction de la nature de leur régime et de leur position géographique, les nations optent soit pour le commerce, soit pour la conquête¹³. Et, au sein même du commerce, deux voies sont possibles en fonction de la constitution politique de la nation : le commerce d'économie pour les républiques, le commerce de luxe pour les monarchies¹⁴.
- 10 Deux raisons peuvent expliquer la douceur du commerce. La première tient à la meilleure communication, au développement des échanges culturels des nations entre elles, ce qui renvoie au sens élargi du mot « commerce ». Au chapitre V du livre XXI, il est d'ailleurs écrit : « L'histoire du commerce est celle de la communication des peuples ». La seconde raison a trait à la généralisation du principe de l'intérêt, c'est-à-dire à la rationalisation des comportements. Par le biais de la poursuite de l'intérêt, qui introduit la constance et la prévisibilité dans les conduites, le commerce constitue un moyen de promouvoir la liberté politique en limitant les coups d'autorité du prince. En ceci, le commerce peut être considéré comme le pendant économique du principe politique qu'est le principe de la « séparation des pouvoirs »¹⁵. L'Angleterre apparaît alors comme un cas d'école puisque non seulement elle est le lieu de prédilection du principe des *checks and balances*, mais en outre elle s'adonne au commerce, qui plus est, de luxe. Mais, parce qu'elle a su tirer parti de ces deux éléments, l'Angleterre est, pour Montesquieu, la terre des libertés : « C'est le peuple du monde qui a le mieux su se prévaloir à la fois de ces trois grandes choses : la religion, le commerce et la liberté »¹⁶.
- 11 La pacification des rapports entre États passe donc par le développement des échanges économiques entre nations. Du fait de l'importance accordée aux échanges extérieurs, Montesquieu ne peut adhérer à l'idée que le point final de l'histoire du commerce serait l'autarcie¹⁷. Pour lui, une nation prospère ne doit pas renoncer à sa capacité d'exporter son superflu, et donc à son commerce extérieur, s'il est profitable. Le commerce extérieur étant un jeu à somme positive, la jalousie commerciale n'a plus de raison d'exister. Montesquieu assigne donc deux objectifs à l'activité commerçante : l'enrichissement et la préservation de la paix entre les États. L'entremêlement de ces deux objectifs fait toute l'ambivalence de cette activité : d'une part, le commerce étranger renforce la puissance du gouvernement attendu qu'il est un moyen de financer la guerre ; d'autre part, il le détourne de l'esprit de conquête attendu qu'il ne prospère qu'avec la paix et la liberté. Le problème de Montesquieu revient à placer le commerce en général dans une relation à la richesse et à la puissance, à la conservation et à l'agrandissement. Il propose ce faisant de substituer l'empire sur mer (appuyé sur le commerce extérieur, les colonies et la navigation) à l'empire sur terre (établi sur la conquête militaire)¹⁸.
- 12 Cependant, Montesquieu sait aussi que l'union des nations peut laisser place à la désunion sous l'effet de la transformation de l'intérêt en avarice : « L'avarice des nations se dispute les meubles de tout l'univers »¹⁹. Comme le remarque à juste titre C. Spector²⁰, Montesquieu ne cède pas à un « optimisme libéral naïf ». Il sait ainsi que le commerce extérieur de l'Angleterre n'est pas exempt de protections avec les fameux Actes de navigation. C'est aussi parce qu'il est conscient de l'inégalité fondamentale de richesses qui divise les nations qu'il recommande aux nations pauvres de ne pas participer à l'échange international sous peine d'un appauvrissement encore plus

grand. C'est le cas de la Pologne et du Japon, qui n'ont pas suffisamment de biens agricoles et manufacturés ni pour consommer, ni pour exporter. Et Montesquieu de conclure :

Disons donc que ce ne sont point les nations qui n'ont besoin de rien qui perdent à faire le commerce ; ce sont celles qui ont besoin de tout.²¹

- 13 La réserve émise par Montesquieu à propos du commerce international s'ajoute à d'autres relatives au commerce en général :

On peut dire que les lois du commerce perfectionnent les mœurs ; par la même raison que ces mêmes lois perdent les mœurs. Le commerce corrompt les mœurs pures [...].²²

- 14 Montesquieu ne précise pas ce qu'il entend par la pureté des « mœurs »²³. Mais il définit néanmoins la corruption comme un processus d'altération qui dénature l'état normal des mœurs. Dans *L'esprit des lois*, ce processus est envisagé de manière principalement politique par rapport à la nature des gouvernements et à leur principe : la démocratie et son principe, la vertu, dégénèrent en despotisme du peuple ; l'aristocratie et son principe, la modération, en despotisme de plusieurs et la monarchie et son principe, l'honneur, en despotisme d'un seul. Cette analyse politique complète celle, de nature plus morale, menée par Montesquieu dans les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734). De multiples sources à l'origine de la corruption des mœurs de la République romaine y sont avancées. Parmi elles figure l'enrichissement des Romains : « Avec des biens au-dessus d'une condition privée, il fut difficile d'être un bon citoyen »²⁴. Cet enrichissement est l'effet du passage du commerce d'économie au commerce de luxe. Or, l'établissement d'un tel commerce est néfaste à la république antique : « À mesure que le luxe s'établit dans une république l'esprit se tourne vers l'intérêt particulier »²⁵. La prédominance de l'intérêt privé sur l'intérêt commun est contraire à l'amour de la patrie et à l'esprit militaire qui fondent ces républiques²⁶.

- 15 Dans *L'esprit des lois*, Montesquieu tient un propos plus général sur la corruption des mœurs par le commerce. C'est le principe même du commerce, et non d'un commerce en particulier, qui est visé dans l'impureté des mœurs :

Nous voyons que dans les pays où l'on n'est affecté que de l'esprit de commerce, on trafique de toutes les actions humaines, et de toutes les vertus morales : les plus petites choses, celles que l'humanité demande, s'y font ou s'y donnent pour de l'argent.²⁷

- 16 Montesquieu ne cherche pas à prendre position en faveur de l'une de ces alternatives : vertu *versus* commerce, intérêt terrien *versus* intérêt financier, rudesse *versus* raffinement, liberté des Anciens *versus* liberté des Modernes²⁸... Néanmoins, il semble regretter l'amollissement des caractères et la dissipation de l'esprit martial à l'époque moderne²⁹.

- 17 Mais, ce qui semble encore plus préoccuper Montesquieu, c'est la pénétration de l'esprit commerçant dans toutes les couches de la société, y compris dans la noblesse. En théorie, le commerce étant « la profession des gens égaux »³⁰, il est incompatible avec les inégalités qui caractérisent la noblesse. Mais, en pratique, comme le constate Montesquieu, l'esprit de commerce tend à gagner l'esprit nobiliaire, risquant d'entraîner la disparition de la logique de l'honneur, de l'esprit de chevalerie³¹, de la civilité³², en d'autres termes, d'une grande partie des progrès de la civilisation. Cette menace morale se double d'une menace politique puisqu'en s'adonnant au commerce, les nobles se détournent de leur rôle de contre-forces : « Il est contre l'esprit de la

monarchie que la noblesse y fasse le commerce. »³³ Aussi recommande-t-il à la noblesse française de ne pas prendre part au commerce : « Ce serait le moyen d'y détruire la noblesse, sans aucune utilité pour le commerce. »³⁴

Les philosophes écossais et l'idée du « doux commerce »

Commerce et civilisation

- 18 Des différents représentants des Lumières écossaises, celui qui exprime le mieux l'idée du « doux commerce » est, sans doute, le célèbre historien écossais William Robertson (1721-1793) :

Le commerce tend à affaiblir les préjugés qui entretiennent la séparation & l'animosité réciproque des nations ; il adoucit & polit les mœurs des hommes, qu'il unit par un des liens les plus forts de l'humanité, celui de satisfaire leurs besoins mutuels, il les dispose à la paix, en formant dans chaque Etat un ordre de citoyens, personnellement intéressés à maintenir la tranquillité générale. Dès que l'esprit de commerce commence à acquérir de la vigueur & de l'ascendant dans un Etat, on voit aussitôt un nouveau génie animer son gouvernement, & y diriger les alliances, les guerres, les négociations. [...] À mesure que le commerce pénétra chez les différents peuples de l'Europe, on les vit successivement tourner leur attention vers les objets qui occupent toutes les nations policées, & adopter les mœurs qui en distinguent le caractère.³⁵

- 19 En reprenant l'idée de Montesquieu dans son *Tableau des progrès de la société en Europe* (1769), Robertson trouve un argument de poids dans l'explication du passage des nations sauvages (*savage nations*)³⁶ aux nations policées (*polished nations*)³⁷. En cela, l'idée du « doux commerce » participe de l'écriture *whig* de l'histoire, qui est caractéristique de l'Écosse des Lumières. Cette écriture est centrée autour de l'idée de progrès et propose des histoires reposant sur une trajectoire linéaire et progressive de la civilisation. Pour les membres de l'« École historique écossaise »³⁸, ces histoires sont des récits sur l'avancée graduelle et inéluctable vers la « civilisation », entendue comme un schème historique³⁹.

- 20 *L'Histoire de l'Angleterre* (1754-1761) de David Hume (1711-1776) est également une illustration de cette conception progressive de l'histoire. Les luttes politiques du XVII^e siècle, au premier rang desquelles figure la Glorieuse Révolution, sont ainsi présentées comme des étapes décisives aux conséquences heureuses pour le développement de la liberté politique des Britanniques :

La révolution [de 1688] forme une nouvelle époque dans la constitution, et fut probablement suivie de conséquences plus avantageuses pour le peuple que leur simple libération d'une administration critiquable.⁴⁰

- 21 L'idée d'« étape » (*stage*) n'est pas centrale dans la réflexion historique de Montesquieu, qui tend plutôt à superposer des états de développement en fonction des mœurs, du climat ou encore du mode de subsistance. La démarche historique des penseurs écossais repose, en revanche, sur une conception stadiale du développement social. Quatre étapes ponctuent, selon eux, le progrès de l'humanité : l'étape des chasseurs, celle des pasteurs, celle des nations agricoles ou féodales et celle des nations commerçantes. Chaque étape présente la particularité de mêler, à la fois, moyens de subsistance et organisations politico-sociales. Ainsi, aux stades de la chasse et de la cueillette, les

litiges sont peu nombreux dans la mesure où la propriété est inexistante et les richesses peu abondantes. Dans ces communautés patriarcales, l'administration de la justice est donc inutile. Les litiges se développent à l'étape agricole ou féodale avec l'introduction de la propriété et l'accroissement des richesses. Celles-ci sont alors détenues majoritairement par les seigneurs féodaux, qui exercent sur leurs territoires un pouvoir quasi despotique. À l'étape commerçante, plus attirés par l'acquisition d'objets de luxe que par l'exercice du pouvoir, les propriétaires fonciers voient cependant leur autorité s'affaiblir. Cette étape est ainsi marquée par le développement de la liberté politique, l'enrichissement général de la population, sous l'effet de la division du travail, qui n'élimine pas pour autant les inégalités économiques et sociales, rendant ainsi nécessaire l'administration de la justice⁴¹.

- 22 Nombre de *literari* écossais soulignent les effets pacificateurs du commerce dans le domaine politique au cours de cette ultime étape du développement social. C'est le cas de Smith qui explique au livre III de la *Richesse des nations* (1776) :

Le commerce et les manufactures introduisirent par degrés un gouvernement régulier et le bon ordre, et avec eux la liberté et la sûreté individuelle, parmi les habitants de la campagne qui avaient vécu jusqu'alors dans un état de guerre presque continu avec leurs voisins, et dans une dépendance servile de leurs supérieurs.⁴²

- 23 Les effets positifs décrits par Smith proviennent principalement du détournement de l'attention des grands propriétaires terriens. Avec l'extension du marché, ces grands seigneurs délaissent progressivement la guerre et « tout ce qu'ils avaient de crédit et de puissance » pour acquérir « une paire de boucles à diamants, ou quelque autre frivolité tout aussi vaine »⁴³. Et, de conclure : « ce que les institutions féodales [...] n'avaient pu effectuer, l'action lente et insensible du commerce étranger et des manufactures le fit graduellement. »⁴⁴

- 24 C'est également le cas de Hume, qui avance, à plusieurs reprises, dans ses *Essais moraux, politiques et littéraires* (1741-1783), l'idée selon laquelle le développement du commerce et, en particulier, du commerce de luxe favorise l'établissement de bonnes lois :

Les lois politiques qui maintiennent l'ordre, la police, & la subordination dans la société ne peuvent être portées à leur degré de perfection, que lorsque la raison humaine a fait des progrès marqués, par son application aux arts les plus ordinaires, tels que ceux du commerce & des manufactures. Comment espérer qu'un peuple qui ne sait fabriquer un rouet ni employer un métier à tisser puisse régler correctement un gouvernement ?⁴⁵

- 25 En cela, Hume s'inscrit partiellement dans la lignée de Montesquieu⁴⁶ : d'une part, à la différence de Montesquieu, il valorise le commerce de luxe⁴⁷, destiné à satisfaire les besoins relevés des classes riches de la société, par rapport aux autres formes de commerce ; d'autre part, à la suite de Montesquieu, il associe le commerce de luxe à la forme de gouvernement monarchique. Faisant partie de ces arts qui « n'ont pas pour effet d'énerver le corps et l'esprit », le luxe⁴⁸ peut, selon Hume, éviter le dérèglement des gouvernements monarchiques dû en particulier aux factions : « Les factions subvertissent le gouvernement, elles réduisent les lois à l'impuissance, et excitent les animosités les plus cruelles entre des concitoyens qui devraient pourtant se porter mutuellement secours et protection. »⁴⁹ Les factions représentent ainsi une menace pour la constitution mixte qui est, selon Hume, garant de la liberté des Anglais : « C'est en raison de la forme mixte de notre gouvernement, qui n'est ni totalement

monarchique, ni totalement républicaine, que les lois nous autorisent une telle liberté. »⁵⁰

Commerce et corruption des mœurs

- 26 Bien qu'elle corresponde à la dernière étape du développement social, la société moderne et commerçante est néanmoins entachée, aux yeux des penseurs écossais, de nombre d'imperfections. Ces imperfections apparaissent au regard du discours de l'humanisme civique, que les penseurs écossais héritent des « néo-harringtoniens »⁵¹, comme le libre-penseur J. Toland, l'économiste C. Davenant ou encore T. Gordon et J. Trenchard, auteurs des célèbres *Cato's Letters* (1720-1723). En référence à la doctrine énoncée par J. Harrington dans son *Commonwealth of Oceana* (1656), tous ces auteurs condamnent le clientélisme, les armées de métier, mais aussi le crédit public qui entravent l'instauration d'une morale républicaine en Grande-Bretagne.
- 27 Dans son *Essai sur l'histoire de la société civile* (1767), Ferguson soulève les problèmes posés par l'influence du commerce sur les « mœurs des nations policées et commerçantes ». Le premier problème consiste en l'absence d'uniformité des mœurs au sein des sociétés modernes en raison de la diversité des professions au sein des nations commerçantes⁵². Cette diversité est le résultat de la division sociale du travail qui marque toute société commerçante : « Il est clair qu'un peuple [...] ne peut faire de grands progrès dans le développement des arts de la vie, tant qu'il n'a pas séparé et réparti à des personnes différentes les tâches diverses qui demandent une attention et une adresse particulières. »⁵³ Le second problème, plus grave aux yeux de Ferguson, est que le développement des échanges sépare les mœurs des nations modernes de celles des nations anciennes. L'auteur constate l'affaiblissement des valeurs martiales dans les sociétés modernes et ainsi la séparation du citoyen et du guerrier. Cette séparation l'amène à se demander si elle ne risque pas d'inverser les rapports sociaux : « N'est-il pas [...] prévisible [...] que le citoyen pacifique, quels que soient son rang et ses privilèges, soit forcé de courber l'échine devant celui à qui il avait confié l'usage de son épée ? »⁵⁴. Et, au-delà de cette possible inversion, Ferguson est inquiet de la professionnalisation du métier de militaire, en d'autres termes de la transformation des milices en armées permanentes : « On invente une discipline pour accoutumer le soldat à remplir, par habitude et par crainte des punitions, un devoir périlleux qui n'est plus inspiré par l'amour du bien public ou l'esprit martial. »⁵⁵ Cette inquiétude explique, sans doute, le jugement porté par Ferguson sur la prétendue supériorité des Modernes sur les Anciens :
- Si telle est la règle que de mesurer les degrés de politesse et de civilisation par ce qui précède ou par les progrès du commerce, alors nous trouverons qu'il n'y a aucune des nations célèbres de l'Antiquité sur qui nous ne l'emportions de beaucoup.⁵⁶
- 28 Sans aller jusqu'à envisager comme Ferguson le déclin des sociétés modernes, Smith a conscience des méfaits du progrès de l'opulence provoqués par le mécanisme de la division du travail :
- [L']engourdissement de ses facultés morales le rend non seulement incapable de goûter aucune conversation raisonnable ni d'y prendre part, mais même d'éprouver aucune affection noble, généreuse ou tendre et, par conséquent, de former aucun jugement un peu juste sur la plupart des devoirs même les plus ordinaires de la vie privée.⁵⁷

- 29 Pour pallier les conséquences négatives de la parcellisation des tâches, Smith recommande la mise en place par l'État d'une instruction publique minimale. Par l'enseignement de ces matières fondamentales que sont lire, écrire et compter, l'État s'assure également du respect par ses membres du cadre législatif et de l'ordre politique indispensable au bon fonctionnement du marché. Outre l'affaiblissement des facultés intellectuelles, Smith déplore comme Ferguson le dépérissement de l'esprit martial. Pour lui, « la sûreté d'une société dépend toujours plus ou moins du caractère guerrier de la masse du peuple »⁵⁸. Et même, « un homme lâche, un homme incapable de se défendre ou de se venger d'un affront, manque d'une des parties les plus essentielles au caractère d'un homme »⁵⁹. Aussi recommande-t-il au souverain de « préserver le corps de la nation de cette espèce de mutilation morale, de cette honteuse difformité et de cette condition malheureuse qu'entraîne avec soi la poltronnerie »⁶⁰. Si Smith est inquiet de la disparition des milices, c'est aussi en raison du coût financier généré par l'entretien des armées de métier. Pour supporter ce coût, l'État de la société commerçante est obligé de recourir au crédit, qui risque de porter atteinte à la souveraineté nationale : « les Hollandais, aussi bien que les autres nations étrangères, [ont] une part très considérable dans nos fonds publics »⁶¹. À ce premier danger s'ajoute celui de la dette publique, qui est encore plus redoutable aux yeux de Smith, car il risque de compromettre le processus même d'enrichissement de la nation. L'endettement public peut, en effet, « retrancher une si forte part du revenu du propriétaire [...] que le propriétaire se trouve tout à fait hors d'état de faire ou d'entretenir ces améliorations dispendieuses »⁶². Or, poursuit-il, « quand le propriétaire cesse de remplir sa partie, il est absolument impossible que le fermier continue à remplir la sienne »⁶³. Et, du fait du cours naturel de l'opulence, il en déduit : « L'industrie du pays tombera nécessairement quand on lui aura retiré les capitaux qui la soutenaient, et la ruine du commerce et des manufactures suivra le dépérissement de l'agriculture. »⁶⁴
- 30 Les inquiétudes de Smith sur le crédit public, à la fois politiques et économiques, sont déjà exprimées par Hume dans l'essai qu'il consacre à ce phénomène en 1752. Hume est alors préoccupé par les conséquences politiques du développement du crédit public, car il craint « que le roi agisse en maître absolu ou sous le contrôle de conseils nationaux sur lesquels les rentiers eux-mêmes exerceront nécessairement une influence décisive [...]. Tels sont les obstacles vers lesquels il est raisonnable de prévoir que la Grande-Bretagne se dirige, et ce de façon manifeste »⁶⁵. Hume redoute cette situation pour la Grande-Bretagne, dont le volume de la dette a considérablement augmenté sous la reine Anne et le gouvernement Walpole et dont la nature de la dette a aussi changé. En effet, il remarque que, dans les États anciens, le crédit public consistait à « pourvoir, en temps de paix, aux nécessités de la guerre, et d'accumuler par avance des richesses pouvant être utiles à la défense ou à l'attaque, sans compter sur la levée d'impôts extraordinaires, ni moins encore sur l'emprunt, dans des périodes de troubles et de confusion »⁶⁶. À l'inverse, dans les États modernes comme la Grande-Bretagne, le crédit public consiste à « hypothéquer les revenus publics et à laisser à la postérité le soin de rembourser les dettes contractées par ces ancêtres »⁶⁷.

Commerce et rivalité des nations

- 31 Source de corruption, le commerce peut également constituer, aux yeux des philosophes écossais, une source de rivalités entre les nations. Pour saisir cette conception du commerce, il convient de rappeler les visions qui ont cours au XVIII^e siècle en matière de relations internationales.
- 32 Si l'on accepte cette simplification, il existe trois systèmes rivaux de pacification des rapports internationaux : le premier, appelé contextuellement « monarchie universelle », est en fait la vieille solution d'une puissance impériale arbitre qui impose la paix ; le deuxième, imaginé par l'abbé de Saint-Pierre dans son *Projet de paix perpétuelle* (1713), consiste en l'établissement d'une confédération de nations unies par un traité d'alliance volontaire et durable ; le troisième correspond au système de la balance des pouvoirs, qui est une sorte de mécanisme qui fait que, par le jeu des alliances avec des petites nations, les nations puissantes se neutralisent et aucune ne joue le rôle d'arbitre.
- 33 Les philosophes écossais rejettent dos à dos les deux premiers systèmes : le premier parce qu'ils le trouvent inadapté à l'époque moderne ; le second parce qu'ils le trouvent irréaliste⁶⁸. Aussi adhèrent-ils au système de la balance des pouvoirs, voire à celui de la balance du commerce. Pour eux, le commerce est facteur non seulement d'accroissement de richesse, mais aussi de puissance pour les nations. Dans cette perspective, la puissance est le résultat du commerce étranger maritime et non plus de la conquête territoriale. Les nations, qui optent pour cette solution, ont certes substitué l'esprit de commerce à l'esprit de conquête, mais elles n'ont pas néanmoins éradiqué le conflit. Pour les penseurs écossais, les nations commerçantes doivent rechercher les conditions de leur puissance, non plus dans l'expansion territoriale aux dépens de leurs voisines, mais dans le dynamisme de leur économie. Ce faisant, ils définissent l'esprit de commerce comme un esprit de conservation, envisagé comme un moyen de pérenniser la puissance, voire de la renforcer, sans pour autant recourir à la guerre.
- 34 Celui qui exprime le mieux la position ambivalente des penseurs écossais concernant le rôle du commerce dans les relations internationales est sans doute Smith. D'un côté, le commerce est facteur de paix entre les nations : « Le commerce, qui naturellement devait être, pour les nations comme pour les individus, un lien de concorde et d'amitié [...] »⁶⁹. De l'autre, l'histoire montre, selon Smith, que la recherche d'une balance commerciale positive génère l'animosité entre les nations. Cette histoire est celle du « système mercantile », qui prône une mauvaise politique commerciale basée sur l'interdiction ou la restriction des importations⁷⁰. Le plus grave est peut-être que la rivalité commerciale et la rivalité nationale se renforcent l'une l'autre : « La jalousie mercantile est excitée par l'animosité nationale, et ces deux passions s'enflamment réciproquement l'une par l'autre. »⁷¹ D'où la recommandation de Smith en faveur de la liberté du commerce à l'encontre des monopoles, des privilèges et des protections demandés par les partisans du « système mercantile ». Toutefois, Smith a conscience que l'établissement de la liberté pleine et entière du commerce est un vain espoir. C'est pourquoi il affirme que « s'attendre que la liberté du commerce puisse jamais être entièrement rendue à la Grande-Bretagne, ce serait une aussi grande folie que de s'attendre à y voir jamais réaliser la république d'Utopie ou celle d'Océana »⁷².

- 35 La position imparfaitement laissez-fairiste de Smith se retrouve chez la plupart des penseurs écossais de son temps, hormis Steuart. Pour lui, le gouvernement de la société commerçante doit jouer un rôle actif dans l'économie :

Le devoir de l'administrateur est d'apprécier les différents plans d'économie, et de façonner par degrés l'esprit de ses sujets de manière à les engager, par l'appas de leurs propres intérêts, à concourir avec lui à l'exécution de son plan.⁷³

- 36 S'agissant des sources de l'enrichissement national, Steuart développe des thèses qui n'entrent toutefois pas en contradiction avec celles des autres philosophes écossais. Il met ainsi en garde contre les excès du luxe qui « peuvent rendre négligents et incapables, avides et corrompus, ceux qui sont employés au service de l'état »⁷⁴. Ce faisant, Steuart reprend la double conception humienne du luxe, à la fois bénéfique et vicieux, contre la condamnation sans appel du luxe par Rousseau dans son *Discours sur les sciences et les arts* (1750)⁷⁵.

Conclusion

- 37 Aucun des penseurs écossais du XVIII^e siècle ne reprend fidèlement l'idée selon laquelle le commerce renferme des bienfaits civilisateurs et pacificateurs. Parce qu'ils sont à la fois réalistes et « sceptiques »⁷⁶ sur les avancées de la société commerçante, ces penseurs approfondissent, à leur manière, les réserves déjà émises par Montesquieu sur les vertus du commerce.

- 38 Même s'ils expriment encore l'opposition entre le commerce et la *virtù*, les philosophes écossais du XVIII^e siècle se situent néanmoins « aux limites de la tradition civique »⁷⁷. Ils ont ainsi conscience que les *landed-interests* doivent à présent composer dans la société commerçante avec les *monied-interests*, à l'image de la monarchie limitée britannique qui est un équilibre toujours précaire de forces contraires : la Couronne contre le Parlement, la Monarchie contre la République. Ils sont également convaincus que l'avenir de la Grande-Bretagne réside dans une société commerçante dont la forme de gouvernement ne peut être républicaine, du moins dans sa version harringtonienne. Comparé à la *République* de Platon et à l'*Utopia* de More, l'*Oceana* d'Harrington est, selon Hume, « le seul modèle estimable de république qui ait jusqu'à présent été offert au public »⁷⁸. Hume est ici sans doute sensible à l'équilibre de la propriété qui est à la base de la république harringtonienne. Pour Harrington, la République doit reposer sur la distribution de la propriété (« la balance du domaine ») entre les différents groupes qui la composent⁷⁹. Mais Hume n'est pas moins conscient de la difficulté d'appliquer ce modèle politique dans la Grande-Bretagne du XVIII^e siècle :

[...] il est inutile de raisonner plus avant sur une forme de gouvernement qui n'a aucune chance d'être établie en Grande-Bretagne, et qui ne semble être adoptée par aucun de nos partis. Contentons-nous plutôt de chérir et d'améliorer autant que possible le gouvernement qui nous a été transmis par nos ancêtres, sans enflammer les passions pour des innovations aussi dangereuses.⁸⁰

NOTES

1. Pour les derniers réexamens de cette idée, voir R. B. Sher, « From Troglodytes to Americans: Montesquieu and the Scottish Enlightenment on liberty, virtue and commerce », dans D. Wootton éd., *Republicanism, Liberty, and Commercial Society, 1649-1776*, Stanford, Stanford University Press, 1994, p. 368-402 ; J. Moore, « Montesquieu and the Scottish Enlightenment », dans R. E. Kingston éd., *Montesquieu and His Legacy*, Albany, SUNY Press, 2009, p. 179-195.
2. H. Trevor-Roper, « The Scottish Enlightenment », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. LVIII, 1967, p. 1635-1658.
3. Voir l'entrée « Commerce » dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, 1^{re} édition (1694). En ligne :
[<http://artflx.uchicago.edu/cgi-bin/dicos/pubdico1look.pl?strippedhw=commerce&submit=>] (consulté le 07/03/2019).
4. J. Savary, *Le parfait négociant, ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers*, 7^e éd., Paris, M. Guignard et C. Robustel, 1713, p. 1.
5. A. O. Hirschman, *Les passions et les intérêts : justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, P. Andler trad., Paris, PUF, 1980 [1977], p. 58.
6. C. Larrère préfère le terme « mécanisme » à celui de « doctrine » pour caractériser la pensée de Montesquieu. Voir C. Larrère, « Montesquieu et le “doux commerce” : un paradigme du libéralisme », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 123, 2014, p. 21-38.
7. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, V. Goldschmidt éd., Paris, Garnier-Flammarion, 1979 [1748], livre XX, chap. I, vol. II, p. 9.
8. *Ibid.*, livre XIX, chap. XVI, vol. I, p. 468.
9. Fin connaisseur de la culture gréco-latine, Montesquieu emploie l'adjectif « barbare » dans son acception ancienne, celle des Grecs et des Romains.
10. *Ibid.*, livre XX, chap. II, vol. II, p. 10.
11. L'esprit de conquête n'est pas nécessairement perçu de manière négative par Montesquieu : « La conquête est une acquisition ; l'esprit d'acquisition porte avec lui l'esprit de conservation et d'usage, et non pas de destruction. » *Ibid.*, livre X, chap. III, vol. I, p. 274.
12. Voir S. J. Rosow, « Commerce, power and justice: Montesquieu on international politics », *The Review of Politics*, vol. XLVI, n° 3, 1984, p. 346-366 et R. Howse, « Montesquieu on commerce, conquest, war, and peace », *Brooklyn Journal of International Law*, vol. XXXI, n° 3, 2006, p. 1-16.
13. Voir J. Terrel, « À propos de la conquête : droit et politique chez Montesquieu », *Revue Montesquieu*, n° 8, 2006, p. 137-150.
14. Comme le souligne C. Morilhat (*Montesquieu, politique et richesses*, Paris, PUF, 1996, p. 72), la dichotomie commerce d'économie / commerce de luxe a moins une signification économique que politique. En outre, en définissant l'objet du commerce comme « l'exportation et l'importation des marchandises en faveur de l'État »

(Montesquieu, *De l'esprit des lois*, *op. cit.*, livre XX, chap. XIII, vol. II, p. 18), Montesquieu exclut le commerce intérieur de sa définition du commerce.

15. Rappelons que Montesquieu n'emploie pas l'expression « séparation des pouvoirs ». Néanmoins, il écrit qu'« il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice » (Montesquieu, *De l'esprit des lois*, *op. cit.*, livre XI, chap. VI, vol. I, p. 274). C'est bien la seule séparation à laquelle il tienne absolument, en effet.

16. *Ibid.*, livre XX, chap. VII, vol. II, p. 14.

17. C. Spector, *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*, Paris, Honoré Champion, 2006, chap. IV.

18. *Ibid.*, chap. VIII.

19. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, *op. cit.*, livre XX, chap. XXIII, vol. II, p. 24.

20. C. Spector, « Commerce », dans C. Volpillac-Auger éd., *Dictionnaire Montesquieu*, Lyon, ENS de Lyon, 2013. En ligne : [<http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/fr/article/1378153189/fr>] (consulté le 07/03/2019).

21. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, *op. cit.*, livre XX, chap. XXIII, vol. II, p. 24.

22. *Ibid.*, livre XX, chap. I, vol. II, p. 9.

23. Comme le remarque C. Larrère (« Montesquieu et le “doux commerce” : un paradigme du libéralisme », *art. cité*), Montesquieu joue sur l'ambivalence du terme « mœurs », qui peut être descriptif, pour présenter les façons de faire collectives d'un peuple, ou plus normatif quand on parle de « bonne vie et mœurs ».

24. Id., *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, C. Blanchet éd., 3^e édition, Paris, Librairie Poussielgue, 1907 [1734], p. 181.

25. Id., *De l'esprit des lois*, *op. cit.*, livre VII, chap. II, vol. I, p. 227. Voir B. Manin, « Montesquieu, la république et le commerce », *Archives européennes de sociologie*, vol. XLII, n° 3, 2001, p. 573-602.

26. À l'époque moderne, Montesquieu admet cependant que le commerce peut se développer au sein de certaines républiques. C'est le cas de la Hollande, où le commerce s'est appuyé sur les mœurs austères et frugales de ce gouvernement et les a promues : « C'est que l'esprit de commerce entraîne avec soi celui de frugalité, d'économie, de modération, de travail, de sagesse, de tranquillité, d'ordre et de règle. Ainsi, tandis que cet esprit subsiste, les richesses qu'il produit n'ont aucun mauvais effet » (Montesquieu, *De l'esprit des lois*, *op. cit.*, livre V, chap. VI, vol. I, p. 173).

27. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, *op. cit.*, livre XX, chap. II, vol. II, p. 10.

28. B. Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, Paris, Mille et une nuits, 2010 [1819]. Cette dichotomie est prolongée par I. Berlin, « Two concepts of liberty », dans Id., *Four Essays on Liberty*, Londres, Oxford University Press, 1969, p. 1-32.

29. « Comme les peuples corrompus font rarement de grandes choses [...] et qu'au contraire ceux qui avaient des mœurs simples et austères ont fait la plupart des établissements » (Montesquieu, *De l'esprit des lois*, *op. cit.*, livre V, chap. VII, vol. I, p. 158-159).

30. *Ibid.*, livre V, chap. VIII, vol. I, p. 177.

31. Edmund Burke (1790) reprendra cette idée : « le siècle de la chevalerie est passé. Celui des sophistes, des économistes & des calculateurs lui a succédé ; & la gloire de

l'Europe est à jamais éteinte » (E. Burke, *Réflexions sur la Révolution de France*, A. Fierro et G. Liébert éd., P. Andler trad., Paris, Hachette, 1989, p. 156).

32. « La civilité vaut mieux [...] que la politesse. La politesse flatte les vices des autres, et la civilité nous empêche de mettre les nôtres au jour : c'est une barrière que les hommes mettent entre eux pour s'empêcher de se corrompre. » (Montesquieu, *De l'esprit des lois*, op. cit., livre XIX, chap. XVI, vol. I, p. 469).

33. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, op. cit., livre XX, chap. XXI, vol. II, p. 22. Voir E. Pii, « Montesquieu e l'esprit de commerce », dans D. Felice éd., *Leggere L'esprit des lois: Stato, società e storia nel pensiero di Montesquieu*, Naples, Liguori, 1998, p. 165-201.

34. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, op. cit., livre XX, chap. XXII, vol. II, p. 23.

35. W. Robertson, « Tableau des progrès de la société en Europe », dans Id., *L'histoire du règne de l'empereur Charles-Quint...*, J.-B.-A. Suard, C.-F. Roger et P.-P.-F. Le Tourneur trad., Amsterdam, Saillant & Nyon, 1771 [1769], vol. I, p. 113-114.

36. Les auteurs écossais emploient indifféremment les adjectifs *savage*, *rude*, *barbarian*, *unpolished...* pour qualifier l'état premier de la société humaine (voir H. M. Hopfl, « From savage to Scotsman: conjectural history in the Scottish Enlightenment », *Journal of British Studies*, vol. XVII, n° 2, 1978, p. 24).

37. L'une des caractéristiques de ces nations est le modèle de la politesse proposé par lord Shaftesbury (1671-1713) à la fin du XVII^e siècle. À ce propos, voir L. E. Klein, *Shaftesbury and the Culture of Politeness: Moral Discourse and Cultural Politics in Early Eighteenth-Century England*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

38. B. Binoche, « École historique écossaise », dans D. Huisman éd., *Dictionnaire des philosophes*, Paris, PUF, 1993, vol. I, p. 898-901.

39. Voir B. Binoche, *La raison sans l'Histoire : échantillons pour une histoire comparée des philosophies de l'Histoire*, Paris, PUF, 2007, p. 307.

40. D. Hume, *The History of England, from the invasion of Julius Caesar to the Revolution in 1688*, Indianapolis, Liberty Classics, 1983 [1754-1761], vol. VI, p. 531 (nous traduisons).

41. À ce propos, voir R. L. Meek, *Social Science and the Ignoble Savage*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.

42. A. Smith, *Recherches sur les causes et la nature de la richesse des nations*, G. Germain et A. Blanqui trad., Paris, Flammarion, 1991 [1776], III iii, vol. I, p. 495.

43. *Loc. cit.*

44. *Loc. cit.*

45. D. Hume, « Du raffinement dans les arts » [1752], dans Id., *Essais moraux, politiques et littéraires, et autres essais*, G. Robel éd. et trad., Paris, PUF, 2001, p. 448.

46. Notons que Hume a commenté *L'esprit des lois*. Voir D. Hume, *The Letters of David Hume*, J. Y. T. Greig éd., Oxford, Clarendon Press, 2011, vol. I, p. 133-138. Sur le lien entre Hume et Montesquieu, voir R. B. Oake, « Montesquieu and Hume », *Modern Language Quarterly*, vol. II, n° 1, 1941, p. 25-41.

47. Hume distingue toutefois le « luxe innocent » du « luxe vicieux », qui « absorbe toute la dépense d'un individu, et le met hors d'état de remplir les devoirs et d'accomplir les actions généreuses que requièrent sa situation et sa fortune » (D. Hume, « Du raffinement dans les arts », dans Id., *Essais moraux, politiques et littéraires*, op. cit., p. 453).

48. Le luxe demeure pour autant fondamentalement ambivalent pour Hume. Il termine ainsi son essai intitulé « Du raffinement dans les arts » (1752) de la manière suivante : « Le luxe, quand il est excessif, est la source de bien des maux ; mais de manière générale, il est préférable à l'oisiveté et à la paresse qui lui succèdent d'ordinaire et sont plus néfastes, tant aux personnes privées qu'à la chose publique » (*ibid.*, p. 455).
49. Id., « Des partis en général » [1741], dans Id., *Essais moraux, politiques et littéraires*, *op. cit.*, p. 181.
50. Id., « De la liberté de la presse » [1741], dans Id., *Essais moraux, politiques et littéraires*, *op. cit.*, p. 119-120.
51. J. G. A. Pocock, *Le moment machiavélien : la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, L. Borot trad., Paris, PUF, 1997.
52. « Le commerçant prétend à l'exactitude et à la loyauté, l'homme d'administration à la capacité et à l'adresse, l'homme de société à l'esprit et au savoir-vivre », A. Ferguson, *Essai sur l'histoire de la société civile*, C. Gautier éd., C.-F. Bergier trad., Paris, PUF, 1992 [1767], partie IV, p. 286.
53. *Ibid.*, IV i, p. 277.
54. *Ibid.*, III v, p. 247.
55. *Loc. cit.*
56. *Ibid.*, IV iv, p. 299.
57. A. Smith, *Recherches sur les causes...*, *op. cit.*, V i 3, vol. II, p. 406.
58. *Loc. cit.*
59. *Loc. cit.*
60. *Ibid.*, ii, vol. II, p. 406.
61. *Ibid.*, V iii, vol. II, p. 574.
62. *Ibid.*, V iii, vol. II, p. 575.
63. *Loc. cit.*
64. *Loc. cit.*
65. D. Hume, « Essai sur le crédit public » [1752], dans Id., *Essais moraux, politiques et littéraires*, *op. cit.*, p. 535-536.
66. *Ibid.*, p. 525.
67. *Ibid.*, p. 526.
68. On peut trouver un même rejet chez un auteur français comme F. Véron de Forbonnais (1722-1800). À ce sujet, voir T. Demals and A. Hyard, « Forbonnais, the two balances and the Économistes », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. XXII, n° 3, 2015, p. 445-472.
69. A. Smith, *Recherches sur les causes...*, *op. cit.*, IV iii 2, vol. II, p. 86.
70. Dans son essai intitulé « De la jalousie du commerce » (1758), Hume montre aussi les méfaits de la politique « mercantile » : « Si notre politique étroite et malveillante devait rencontrer du succès [...] [n]otre commerce intérieur se languirait, faute d'émulation, d'exemple et d'instruction, et nous tomberions nous-mêmes rapidement dans l'état abject où nous aurions réduit nos voisins. » C'est cet intérêt bien compris qui le pousse à affirmer : « j'espère de tout mon cœur la prospérité du commerce ALLEMAND,

ESPAGNOL et ITALIEN, et même du commerce FRANÇAIS » (D. Hume, *Essais moraux, politiques et littéraires*, op. cit., p. 721-722).

71. A. Smith, *Recherches sur les causes...*, op. cit., IV iii 2, vol. II, p. 90. Sur ces points, voir I. Hont, *Jealousy of Trade: International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge, Londres, Belknap Press of Harvard University Press, 2005.

72. A. Smith, *Recherches sur les causes...*, op. cit., IV ii, vol. II, p. 60.

73. J. Steuart Denham, *Recherche des principes de l'économie politique...*, É. F. de Sénovert trad., Paris, Didot, 1789-1792, i, vol. I, p. 4-5. Les interventions économiques du pouvoir politique recommandées par Steuart n'ont pas échappé à Hirschman (*Les passions et les intérêts*, op. cit., p. 77) qu'il qualifie même de « bon mercantiliste ». Il remarque qu'à l'opposé de la métaphore de la « main invisible » de Smith, Steuart compare l'économie au mécanisme complexe d'une montre qui a souvent besoin d'être réglée par un horloger-homme d'État pour bien fonctionner.

74. *Ibid.*, ii, vol. II, p. 463.

75. À propos de cette querelle, voir C. J. Berry, *The Idea of Luxury: A Conceptual and Historical Investigation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

76. Voir R. H. Popkin, E. de Olaso et G. Tonelli éd., *Scepticism in the Enlightenment*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 1997.

77. J. Robertson, « The Scottish Enlightenment at the limits of the civic tradition », dans I. Hont et M. Ignatieff éd., *Wealth and Virtue: The Shaping of Political Economy in the Scottish Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 137.

78. D. Hume, « Idée d'un Commonwealth parfait » [1752], dans Id., *Essais moraux, politiques et littéraires*, op. cit., p. 642.

79. « Les terres, ou les parties et parcelles d'un territoire, sont possédées par le propriétaire ou les propriétaires, le seigneur ou les seigneurs, dans une proportion quelconque ; et telle est la proportion ou la balance du domaine, ou de la propriété » (J. Harrington, *Océana*, P. F. Henry trad., Paris, Belin, 1995, p. 232-233).

80. D. Hume, « Des principes premiers de gouvernement » [1741], dans Id., *Essais moraux, politiques et littéraires*, op. cit., p. 152.

RÉSUMÉS

L'objet de l'article est de reconsidérer le découpage opéré par Albert O. Hirschman au sein des philosophes des Lumières écossaises en fonction de leur rapport au mécanisme du « doux commerce » décrit par Montesquieu. Pourquoi classer James Steuart et John Millar parmi les partisans « optimistes » des bienfaits politiques du commerce ? Et pourquoi classer Adam Smith et Adam Ferguson parmi les partisans « pessimistes » ?

The purpose of this article is to reconsider Albert O. Hirschman's classification of the philosophers of the Scottish Enlightenment in response to Montesquieu's "doux commerce" mechanism. Why did he rank James Steuart and John Millar among the "optimistic" supporters

of the political benefits of trade? And why did he rank Adam Smith and Adam Ferguson among the “pessimistic” supporters?

INDEX

Mots-clés : Hirschman, Montesquieu, doux commerce, Lumières écossaises

Keywords : Hirschman, Montesquieu, doux commerce, Scottish Enlightenment

AUTEUR

ALEXANDRA HYARD

Université de Lille, Clersé (UMR 8019) • Alexandra Hyard est maître de conférences habilitée à diriger des recherches à l'université de Lille et membre du Clersé (UMR 8019). Historienne de la pensée économique, ses travaux portent sur l'histoire de l'économie politique à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. Elle est l'auteur d'une thèse intitulée *Le Whiggism de Dugald Stewart : une synthèse des visions britanniques et française de la société commerçante* (ANRT, 2011) et de plusieurs articles sur les physiocrates, Adam Smith, Dugald Stewart ou encore James Mill parus dans des revues nationales (*Revue française d'histoire des idées politiques*, *Annales historiques de la Révolution française...*) et internationales (*The European Journal of the History of Economic Thought*, *The Adam Smith Review...*).